



Le Plessis-Pâté  
COMMUNE DE  
LE PLESSIS-PÂTÉ

MAIRIE DU PLESSIS PÂTÉ

**AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A  
UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

Demande déposée le 29/07/2025

N° AT 091 494 25 10006

Par : FIVE GUYS France  
Représentée par Monsieur Pierre PICO

Demeurant à : 29, Cité d'Antin  
75009 PARIS

Pour : Aménagement d'un restaurant

un terrain sis à : Restaurant FIVE GUYS - ZAC VAL VERT,  
91220 LE PLESSIS-PÂTÉ

Arrêté N°A 128-25

**LE MAIRE,**

**Vu** la demande d'autorisation de travaux susvisée ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant le respect des règles contre les risques d'incendie et de panique en date du 7 août 2025,

**Vu** l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 11 août 2025,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : L'autorisation de travaux est **ACCORDEE** à FIVE GUYS représentée par Monsieur Pierre PICO, sous réserve de respecter les prescriptions ci-dessous :

**ARTICLE 2** : Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 7 août 2025, annexées au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Demandeur,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur,
- La Direction Départementale des Territoires – bureau accessibilité et construction durable.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219104940-20250902-AT091494251

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification.

Le Plessis-Pâté, le 2 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation,

Le 4ème Adjoint au Maire

**Patrick RETEAU**



#### INFORMATIONS – A LIRE ATTENTIVEMENT

**Droits des Tiers** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers, qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

**Délais et voies de recours** : Le bénéficiaire d'une autorisation de travaux relative à un Etablissement Recevant du Public qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

REÇU EN PREFECTURE

le 05/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219104940-20250902-AT091494251